

Procès-verbal de séance du conseil municipal Lundi 28 octobre 2013

Convocation du 22 octobre 2013

Membres en exercice : 15

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 28 OCTOBRE à 20 HEURES 30, le Conseil Municipal de SIGOYER, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Maurice RICARD, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice, Mesdames et Messieurs :
RICARD Maurice, ALLAIN-LAUNAY Matthieu, CLEMENT Jean-Luc, DUGELAY Denis, GERBAUD Eric, GABANOU-PAUL Agnès, GARCIN André, MEUNIER Michel, MICHALINOFF Jacques, PARA-AUBERT Monique, RAIZIN Stéphane, sauf

Absents : Sandrine COMTE, Vincent FERNANDEZ

Absents excusés représentés : Serge DUC représenté par Jacques Michalinoff
Corine MODANESE représentée par Matthieu ALLAIN LAUNAY

Secrétaire de séance : Denis DUGELAY

Présents : 11 Votants : 11+2

En présence de Mme Michalinoff, secrétaire de mairie, qui assure une prise de notes pour complément

Ordre du jour :

- Travaux sur réseau d'eau - changement de canalisations / demandes de financements
- Point sur la réforme des rythmes scolaires.
- Budget /décisions modificatives
- Elections municipales 2014 : modalités légales
- Questions diverses

Avant d'aborder l'ordre du jour, le dernier procès-verbal est adopté.

- **Travaux sur le réseau d'eau potable – demandes de financements (Agence de l'eau-Région-PIL 2014)**

Le maire précise que le PIL (Programme 2013) portant sur les travaux de réfection des réservoirs n'a pas encore été alloué à la commune, mais pourrait être obtenu en décembre si les crédits ne sont pas entièrement affectés.

Le Maire donne lecture du courrier de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) en date du 16 octobre 2013 relatif au repérage des canalisations en polychlorure de vinyle (PVC), et rappelle au conseil municipal que la commune s'est engagée dans un programme de réfection du réseau d'adduction d'eau potable.

De nouvelles mesures de qualité de l'eau ont fait apparaître sur certains secteurs la présence de chlorure de vinyle dûe à la détérioration des canalisations en PVC posées antérieurement à 1980, situées en fin de réseau.

Des mesures correctives (purges continues ou séquencées des réseaux) ont été prises et seront poursuivies, dans l'attente de la réfection complète du réseau par changement des canalisations.

Compte tenu de l'importance de la distance à renouveler sur l'ensemble du territoire (environ 27 km), les travaux seront conduits en plusieurs tranches.

Le maire propose de programmer dès 2014 une nouvelle tranche de travaux :

- Remplacer les canalisations PVC du quartier du Villard pour répondre le plus rapidement possible au problème posé par la présence de chlorure de vinyle
- Faire étudier un programme pluriannuel de renouvellement du réseau optimisant les contraintes techniques et financières d'une telle opération.

Afin de mener à bien ce projet, il propose de solliciter une subvention de 80% que les organismes suivants se répartiront dans le cadre d'une commission mixte :

- Agence de bassin
- Conseil Général (Projet d'Initiative Locale)
- Conseil régional

Selon le plan de financement ci-après :

Coût du projet (€)		Financement (€)	
Travaux sur réseau d'adduction d'eau potable HT :	153 191	Aides publiques 80% (agence de bassin et Conseil Général et Régional)	138 553
Etude d'un programme pluriannuel	20 000	Autofinancement (dont TVA récupérable)	68 583
TOTAL HT :	173 191		
TVA 19,6% :	33 945		
Total Opération TTC	207 136	Total Opération TTC	207 136

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal

• Point sur les rythmes scolaires :

Le maire précise qu'il y a lieu de valider une orientation commune avant la réunion du 5 novembre qui aura lieu avec les parents d'élèves et les enseignants, afin de présenter une ébauche de projet.

Il fait part de sa collecte d'éléments auprès de la CCTB et du technicien en charge du projet de la ville de Veynes.

Il est recommandé d'établir un PEDT (projet éducatif territorial) et de l'aborder avec les enseignants et les parents.

Définitions et contraintes :

	Garderie	Garderie améliorée	Projet éducatif de territoire (PEDT)
Encadrement	minimum	1 intervenant pour 14 enfants de - 6 ans	1 intervenant pour 18 enfants de 6 ans et +
sorties	2 accompagnants		
qualification	Pas d'exigence	Intervenants qualifiés (BAFA)	
locaux	Espace partagé locaux scolaires, cour, préau, terrains sport, bibliothèque...		
Suivi sanitaire	Prévoir trousse secours, registre de soins, N° d'urgence, fiche liaison		
Projet pédagogique	néant	A définir	
horaires	A définir		

Rappel du coût : environ 16 000€ soit 10% des contributions directes de la commune

Propositions :

- Plages horaires : 1H1/2 X 2/semaine
- Prévoir 2 groupes + maternelle*
- Interventions par conventionnement avec les associations

- activités à proposer :

Activités	Association	contacter	Estimation Cout horaire déplacements et frais annexes compris
Musique	Ecole musique Tallard	CCTB	30.00€ +500€ de fournitures
Découverte scientifique	GSA 05	Eric Gerbaud	57.71€ +540€ de fournitures
Sports	USEP	responsable	??
Jeux	ludambule	responsable	??
Nature	LPO	Eliane Dupland	??

*Les enfants de maternelle seront pris en charge par les ATSEM avec interventions ponctuelles d'intervenants ou bénévoles

- Pas de participation financière des parents alors que le coût s'établirait à environ 350€ par enfant /an)
- Pas d'obligation de présence des enfants

Commentaires :

- Eric Gerbaud rappelle le problème de disponibilité des intervenants quand toutes les écoles qui appliqueront la réforme auront besoin d'animation sur le même créneau horaire (potentiel d'animateurs limité sur le département).
- Réforme non créatrice d'emploi, 6H/semaine sur un même créneau horaire !!!
- Impossible de traiter les maternelles comme les primaires (sieste interrompue, si personnel différent, perte de repère des enfants...)
- Agnès Gabanou regrette encore que la commune se soit abstenue de mettre en place la réforme dès la rentrée 2013, et appréhende désormais la carence d'animateurs sur des activités intéressantes, le coût ne devant pas être un obstacle.
- Certains conseillers pensent que la communauté de communes devrait avoir délégation de compétence sur les rythmes scolaires afin de construire un projet pédagogique sur tout le territoire et organiser la coordination des interventions, d'autant que cette collectivité dispose déjà de structures intercommunales appropriées (école de musique et centre de loisirs).

• Budget /décisions modificatives :

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget de l'eau, suite à une créance irrécouvrable de 998€ sur les années 2009-2010-2011, il est nécessaire de procéder à un réajustement sur les comptes suivants :

Désignation article			Crédits supplémentaires à voter	
Chapitre	Compte	intitulé	dépenses	recettes
D65	6541	Pertes sur créances irrécouvrables	120.00	
D67	673	Titres annulés (exercices antérieurs)	260.00	
D011	6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	-380.00	
			0	

Monsieur le Maire invite le conseil à voter ces décisions modificatives

Délibéré et adopté par le conseil municipal,

Questions diverses :

• Vestiges archéologiques :

Eric Gerbaud fait part de son indignation de voir ce sujet abordé en questions diverses alors qu'il avait demandé son inscription à l'ordre du jour.

Le maire lui précise que sa demande de mise à disposition, par convention, des vestiges de serre marceau n'a été faite que tardivement.

Eric Gerbaud présente le travail de son association GAP SCIENCES ANIMATION 05, et c'est notamment dans le cadre d'une exposition interactive "mission archéo" que les vestiges de Serre Marceau seront présentés, soit divers objets en bronze (éléments de ceinturon, fragments de boucle), un moule en grès de fabrication de pendeloques triangulaires et une pointe de lance en fer.

Eric Gerbaud souhaiterait que le mobilier trouvé sur Sigoyer soit reversé au musée départemental et recherche quelles sont les dispositions à prendre pour leur dépôt définitif au musée départemental.

Les conseillers souscrivent à cette idée.

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande de l'association GAP SCIENCES ANIMATION 05 représentée par M. Eric Gerbaud, coordinateur, relative au prêt de vestiges archéologiques découverts sur le site de serre marceau lors d'une intervention en septembre 2001.

L'ensemble du mobilier découvert ayant été remis et conservé par la Commune de Sigoyer, l'exposition des objets en tout autre lieu doit faire l'objet d'une convention de mise à disposition.

Le maire propose qu'une convention soit passée entre l'association et la commune afin de préciser les conditions du prêt

M. Eric Gerbaud, conseiller municipal, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Autorise le maire à signer une convention de mise à disposition de vestiges archéologiques avec l'association GAP SCIENCES ANIMATION 05.

• Elections municipales et communautaires 2014 – Modalités légales (Loi électorale du 17 mai 2013)

Date des scrutins: 23 et 30 mars 2014

Pour les communes de – 1000 habitants

- Scrutin majoritaire à deux tours
- Elections avec possibilité de panachage
- Aucune obligation de parité
- l'obligation de dépôt de candidature(s) individuelles ou groupées en préfecture ou en sous préfecture est instaurée par loi du 17.05.13

Toutes les candidatures enregistrées figureront sur une affichette dans le bureau de vote afin d'éviter que l'électeur ne vote pour une personne non candidate. Si le vote sur une personne non candidate a quand même lieu, le vote ne sera pas nul mais le suffrage sur la personne ne sera pas décompté.

• Questions diverses :

- Fuite toiture 2 Céûze (avertir entreprise spécialisée)
- Câblage électrique ferme Rambaud non terminé
- Travaux coffret forain de la place (12 novembre)
- Réglage de l'éclairage public (piloté par horloge astronomique)
- Insonorisation de la cantine produit Texaa (devis environ 4000€)
- Aménagement abords des 2 Céûze (voir les différentes propositions)
- Changer la serrure de la porte donnant sur la rue (appartement 1^{er} étage maison Lagarde)

• Questions des conseillers municipaux :

A. Gabanou rappelle que son mari, déneigeur pour la commune, a beaucoup d'appréhension à l'approche de la période hivernale

En effet, le déneigement nécessitant une véritable organisation, elle souhaite que tout soit mis en place avant le démarrage de la saison. Le maire indique que cette organisation existe et qu'une réunion sera programmée sous peu avec les déneigeurs afin de définir s'il ya lieu de la modifier.

• Question du public :

Néant

La séance est levée à 23H30

Délibérations du conseil municipal :

- Réfection du réseau d'eau – programme 2014
- DM 01 - Budget de l'eau – Charges exceptionnelles
- Convention de mise à disposition de vestiges archéologiques

Lu et approuvé, les conseillers municipaux

